

<http://s598926418.onlinehome.fr/snalc2015/spip.php?article964>



FAITES DU SNALC VOTRE SYNDICAT

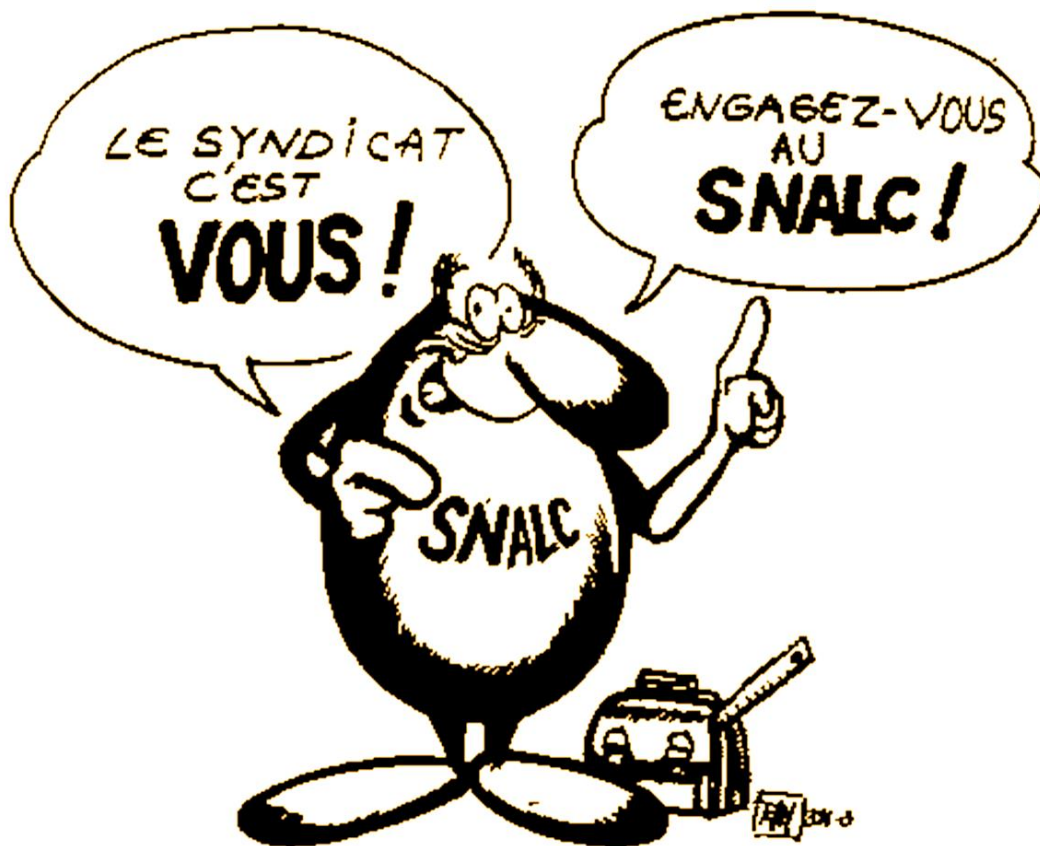
- Actualités - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : jeudi 29 mars 2018

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

FAITES DU SNALC VOTRE SYNDICAT



Par [Marie-Hélène PIQUEMAL](#), vice-présidente du SNALC

et [Jean-Pierre GAVRILOVIĆ](#), membre du Bureau national et président du SNALC Strasbourg

Article publié dans la [QUINZAINE UNIVERSITAIRE - #1415](#) - AVRIL 2018

La France est le pays riche où le taux de syndicalisation est le plus faible : le dernier recensement évaluait à 11,2 % le nombre de syndiqués en France (8,7 % dans le privé), soit à la 27e place sur 29 pays européens. Et encore, la fonction publique d'État, dont en particulier l'enseignement, la formation et la recherche, est la mieux représentée, celle qui a le mieux résisté au déclin de syndicalisation des 40 dernières années. A contrario de ce déclin, le SNALC ne s'est jamais aussi bien porté. Il bat chaque année des records historiques d'adhésions ; ses résultats aux élections sont également en progression constante. Alors d'où vient cet écart ? Et quelle la clé du succès de notre organisation ?

Un premier élément de réponse tient au financement des syndicats. En effet, si les centrales dites représentatives sont aujourd'hui complètement dépendantes des subventions publiques (les chiffres sont consultables sur www.snalc.fr/national/article/771/), à l'inverse les seules ressources du SNALC proviennent des cotisations de ses adhérents. On ne va pas se mentir : les personnels sont notre priorité. Le SNALC a certes besoin de votre voix pour être représentatif, mais il a également besoin de votre adhésion pour exister et mener ses actions : conscients de ce que nous devons à nos adhérents, nous ne pouvons nous permettre de nous éloigner des personnels et de leurs préoccupations, difficultés et besoins.

FAITES DU SNALC VOTRE SYNDICAT

	TOTAL SUBVENTIONS EXPLOITATION	DONT SUBVENTIONS D'ÉTAT
CFDT (SGEN)	26 187 000 €	363 034,50 €
FO	21 529 676 €	363 034,50 €
CGT	7 950 368 €	363 034,50 €
UNSA	3 696 371 €	363 034,50 €
FSU (SNES...)	977 519 €	181 517,25 €
SNALC	4 684 €	0 €
CGC*	18 911 499 €	363 034,50 €
CFTC*	2 845 471 €	181 517,25 €
SOLIDAIRES (SUD)*	2 480 558 €	181 517,25 €

*syndicats non représentatifs - Source : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/>

Les multiples aides et financements qui ont été accordés aux grandes centrales syndicales leur ont finalement accordé une grande indépendance... vis-à-vis des personnels qu'elles sont censées représenter.

La plupart d'entre elles agissent au généreux nom du *collectif*, par une sorte de procuration de l'ensemble des personnels, y compris non syndiqués. Cette vaste et virtuelle représentation ne tient quasiment plus compte de l'adhérent et s'éloigne de fait des réalités auxquelles il est confronté dans l'exercice quotidien de sa mission. Au point qu'il est aujourd'hui illusoire d'obtenir l'intervention d'un responsable syndical pour accompagner et porter les intérêts de l'agent comme le faisaient autrefois les délégués du personnel dans les entreprises.

Il est un fait récurrent dont peuvent témoigner tous les militants du SNALC : nous sommes très souvent contactés par nombre de collègues écoeurés de leur syndicat traditionnel, celui qu'ils écoutaient fidèlement, celui auprès duquel ils avaient cotisé tout au long de leur carrière sans jamais rien demander... celui qui les a finalement laissés tomber quand ils en ont eu personnellement besoin. **En adhérant alors au SNALC, ces collègues adhèrent avant tout à cette idée qu'il existe encore des femmes et des hommes prêts à s'engager pour les accompagner et défendre le respect de leur personne et de leurs droits, sur leur lieu de travail, dans la confrontation concrète de leurs réalités**, et non par des manoeuvres visant à sacrifier le camarade au nom de l'intérêt prétendument collectif.

On a ainsi hélas vu se développer un syndicalisme d'appareil et des syndicalistes de métier, qui n'ont aujourd'hui plus de liens - excepté électoraux - avec les personnels et leurs attentes, dont ils n'ont qu'une connaissance très théorique, à l'image des rapports entre certains politiques et les électeurs de leurs circonscriptions. Ceux-là monopolisent hélas, en vain - car l'évolution n'a cessé d'aller dans le sens d'une dégradation - depuis des décennies, la parole, votre parole, votre voix : celle qu'ils recueillent la plupart du temps à la faveur de la notoriété de leur nom, de leur poids électoral, des moyens qu'ils dispensent dans leur communication, de leur proximité avec les réseaux d'influence, médiatiques, politiques, associatifs...

Dans ce paysage, le SNALC dénote. Par l'article premier de ses statuts qui martèle son indépendance politique, financière, confessionnelle. **Au SNALC, il n'y a pas de « syndicaliste » de métier** : les plus impliqués dans la vie de l'organisation bénéficient d'une poignée de décharges statutaires réparties selon les secteurs et les niveaux d'engagement de chacun. La plupart des effectifs sont constitués de bénévoles, militants convaincus par notre

FAITES DU SNALC VOTRE SYNDICAT

conception d'un syndicalisme réellement indépendant, personnels désireux de soutenir à leur tour le syndicat qui les a soutenus, collègues qui partagent notre projet pour permettre à tous de réussir et redonner à l'École républicaine la valeur et le sens qu'elle a perdus.

Le SNALC, ce sont simplement ces femmes et ces hommes qui sont vos collègues, dans les établissements et les services, qui se heurtent aux mêmes difficultés que vous, qui ont à coeur de défendre la qualité du métier qu'ils ont choisi, et qui ont une haute estime et un grand respect pour les valeurs et les Hommes qui oeuvrent pour l'École de la République, depuis 1905 date de la création de notre organisation. Le SNALC, aujourd'hui c'est nous, c'est vous.

Quand il n'y a plus grand-chose à attendre « des syndicats », il vous reste le pouvoir de décider, d'agir. À de multiples niveaux, vous avez la possibilité d'apporter votre pierre à cet édifice et de faire du syndicat votre syndicat.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

AVEC LE SNALC

Par [Marie-Hélène PIQUEMAL](#), vice-présidente du SNALC

et [Jean-Pierre GAVRILOVIĆ](#), membre du Bureau national et président du SNALC Strasbourg

POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

étape légalement obligatoire pour déterminer la représentativité syndicale, vous pouvez d'ores et déjà aider le SNALC à présenter des listes :

o **en prêtant simplement votre nom** - pas besoin d'être adhérent - pour compléter une liste : remplissez simplement une déclaration de candidature à télécharger sur <http://snalc.fr/uploads/documents/national/DIC.doc> ;

o **voire en acceptant d'être en position éligible et envisager de siéger** dans les instances où sont étudiées les carrières et les conditions de travail ;

o **et bien entendu, en n'oubliant pas de voter et de faire voter pour le SNALC** lors du scrutin du 29 novembre au 6 décembre prochain.

DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

o **en présentant une liste SNALC**, ou SNALC et non syndiqués, ou SNALC et sympathisants... pour le Conseil d'administration de l'établissement : deux noms suffisent ;

o **en acceptant d'être représentant du SNALC dans votre établissement (S1)** : il s'agit d'un simple relais entre l'équipe académique et vos collègues. Nul besoin de connaître les arcanes des textes et fonctionnements des divers services ; vous transmettez simplement les questions éventuelles au responsable académique qui vous retournera dans les plus brefs délais les réponses attendues. Vous pourrez aussi tenir à jour le panneau syndical en y affichant les informations transmises par la section académique au sujet des réformes en cours, des commissions de gestion

FAITES DU SNALC VOTRE SYNDICAT

de carrière prévues pour vos collègues... En outre, identifié comme représentant syndical local, vous serez directement concerné par le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, qui protège les représentants des organisations. Nous tenons à votre disposition un guide S1 sur [simple demande](#) .

EN REJOIGNANT LES ÉQUIPES DU SNALC

o dans toutes ses sections, à tous les paliers, la porte du SNALC est toujours ouverte : n'ayez pas peur, entrez, discutez, découvrez, faites-vous votre opinion. Chaque section académique est organisée autour d'un Bureau, où toutes les fonctions sont proposées : chacun peut y trouver à s'engager à sa mesure, avec ou sans heures de décharge de service. La « petite main » aidera à la diffusion des résultats d'une CAPA sur le mouvement ou les promotions, l'expert en langues anciennes ou en mathématiques viendra nourrir la réflexion de son expérience pédagogique et apporter un regard critique pertinent sur telle réforme, l' élu en commission paritaire se penchera sur les dossiers des personnels examinés pour les valoriser, le secrétaire académique organisera le calendrier des opérations annuelles ou les congrès et colloques, le président veillera au bon fonctionnement du syndicat et représentera le SNALC dans son académie.

o et, pourquoi pas, au niveau national, commissaire paritaire ou membre du Bureau national, où toutes ces fonctions sont statutairement et démocratiquement accessibles à tout adhérent à jour de sa cotisation.

En somme, à votre degré de disponibilité et de motivation correspond forcément un niveau auquel vous pourrez prendre part et vous exprimer, pour faire du SNALC votre syndicat. Du simple électeur à la présidence nationale du SNALC, devenez acteur et décidez avec votre syndicat. Le SNALC n'attend plus que vous ; le SNALC, c'est vous.

contact : mh.piquemal@snalc.fr et jp.gavri@snalc.fr